

SCRABBLE CLUB NIORTAIS

16 rue de l'Aérodrome - 79000 NIORT – Tél : 05 79 70 12 11

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2022

Le 2 juillet 2022 à 14 heures 15, l'assemblée générale ordinaire de l'association SCRABBLE CLUB NIORTAIS s'est tenue au CSC Souché, 3 rue de l'Aérodrome sous la présidence de Madame Annie Berthoux.

Les **20** membres à jour de leur cotisation ont été convoqués par mail. Une invitation a été adressée à la Mairie de Niort.

La feuille de présence est élargée par les **10** personnes présentes. **2** mandats ont été donnés. Donc **12** personnes sont présentes ou représentées.

La présidente ouvre la séance, adresse un mot de bienvenue aux participants puis elle aborde les points inscrits à l'ordre du jour :

1. Rapport d'activité de l'exercice écoulé

Cette année, le club comprenait **20** adhérents adultes contre 18 l'an dernier. Un léger mieux, mais le niveau de 2019 (25 adhérents) n'est pas encore atteint.

2 licences « découverte » (contre 2 l'année précédente) ont été souscrites (nouveaux adhérents adultes), plusieurs adhérents d'avant COVID sont revenus.

Le club s'est réuni chaque mardi à 20 h et chaque vendredi à 14 h depuis le 3 septembre. Le club a été fermé en juillet et en août 2021. Il y a eu **69** séances au total sur l'année contre 23 l'an dernier, 2022 peut donc être considérée comme une année « normale ».

Le club a organisé au cours de l'année 2021-2022 :

- Les VERMEILS 1 (16 octobre 2021 – **20** joueurs – au CSC Souché) : épreuve qui peut être jouée par tous les plus de 62 ans quelle que soit leur série.
- Les Simultanés Fédéraux d'octobre 2021 à juin 2022 : ils ont rassemblé au total **103** joueurs (contre 43 l'an dernier) et 9 « Open » (contre aucun l'an dernier), ce qui représente **7,9** joueurs par partie (contre 8,6 joueurs l'an dernier). (13 SF contre 5 l'année précédente). Les joueurs du club, **64** joueurs (contre 22 l'an dernier) représentent **62 %** (contre 51 % l'an dernier) du total, soit un pourcentage en augmentation.
- Le quatrième Festival du Lambon : un tournoi Homologable en 2 parties originales (4 juin 2022 – 22 joueurs) et un tournoi Homologable en 3 parties avec étape du Grand Prix (5 juin – 37 joueurs) en Multiplex avec 6 autres clubs le samedi et 8 autres le dimanche. Le Festival a eu lieu au Pavillon des Colloques au Parc des Expositions de Noron. Niort a tiré la première partie du dimanche. Le lieu est resté incertain jusqu'en mai puisque l'endroit servait de centre de vaccination COVID. Une salle de secours avait été prévue à

BCL

la Halle des Peupliers, mais ce lieu aurait été beaucoup trop grand par rapport au faible nombre de joueurs qui se sont déplacés à Niort. C'était le week-end prolongé de la Pentecôte et tous les organisateurs de tournois constatent une raréfaction des joueurs. Pourtant, le Multiplex a réuni au total **189** joueurs le samedi et **376** le dimanche.

- Le club a participé à Pic'Assos, le forum des associations organisé à Niort le 14 septembre 2021.

L'arbitrage s'est fait sur la base du volontariat.

Sur l'année, **69** parties ont été jouées. La répartition par arbitre est la suivante : Stéphane (1), Martine (2), Catherine (5), Annie (8), Pierre B. (53).

Nous remercions Pierre de prendre en charge cette tâche, ce qui permet aux joueurs de jouer plus souvent.

Il y a eu un repas du club au restaurant « le Ranch du Piot » à Vouillé..

L'âge moyen des adhérents du club en 2021 est de **68** ans (contre 69 ans l'an dernier), un petit rajeunissement grâce aux nouveaux adhérents.

Le site internet créé en février 2012 a été mis à jour régulièrement. Il est gratuit. On y accède par l'adresse suivante : www.scn79.jimdofree.fr

L'Assemblée générale approuve le rapport d'activité tel qu'il lui a été présenté.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Rapport financier de l'exercice écoulé,

En annexe est jointe la balance des comptes.

La présidente commente les comptes de l'exercice 2021-2022 en rappelant qu'il s'agit d'une année particulière puisque les activités ont repris doucement après l'arrêt quasi complet de l'année précédente. Et en particulier, le Festival du Lambon n'a pas accueilli le nombre de participants attendus (plus du double).

Les points les plus marquants de cet exercice sont les suivants :

- Nous avons accordé une remise exceptionnelle de 32 € (par personne) sur le tarif Adulte déjà affilié pour les licenciés au club pendant l'année 2020-2021 qui se sont réinscrits en 2021-2022 et qui sont venus jouer en présentiel. En conséquence, le montant des licences baisse fortement au crédit.

- Le poste « Tournois » a été augmenté au crédit et au débit, mais n'a pas retrouvé son niveau d'avant COVID. Nous n'avons pas encore reçu la facture de la FFSc ni celle du Comité pour le Festival du Lambon (37 joueurs x 4,50 € = 166,50 €). Il faudra également rajouter la facture de la Ville de Niort pour la location de la salle qui s'élève à 114,71 €, qui devrait faire grimper le débit du poste « Tournois » à 1245,73 €.

- Les intérêts financiers sont sensiblement identiques à ceux de l'an dernier.

- le poste subvention n'est pas encore crédité des 300 € annoncés car nous n'avons pas encore reçu le virement. La procédure s'est alourdie par l'envoi obligatoire d'un engagement républicain signé par le Président avant le déblocage des fonds. La subvention a été amputée d'un tiers par rapport à l'année dernière (300 € contre 480 €).

- le poste « Loyer » est inférieur de 50 € à celui de l'année dernière car le CSC Souché a tenu compte des 2 trimestres pendant lesquels nous n'avions pas pu nous réunir en accordant une remise.
- Les postes « Adhésions » et « Cotisations » sont revenus à leur niveau habituel.
- Le poste « Matériel » au débit correspond à l'achat de cartouches d'encre pour l'imprimante et d'un jeu magnétique pour revente.
- Le poste « Déplacements » correspond à la participation du club (y compris celle du Comité qui apparaît au crédit) pour les 3 joueurs qualifiés pour la finale du Championnat de France qui a bien eu lieu cette année à Vichy.
- Le poste « Divers » correspond au don fait au Neurodon.
- Le poste « Réception » correspond au versement du club pour l'apéritif du repas du club.

Le résultat est de – **10,93 €**. (pour rappel il était de + **225,19 € l'an dernier**).

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport financier présenté par la Présidente, approuve les comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Fixation des cotisations

L'Assemblée générale avait fixé pour l'année 2021-2022 les montants de cotisations suivants :

- | | | | |
|--------------------------|--|------|----------------------|
| <input type="checkbox"/> | Adulte déjà affilié : | 42 € | |
| <input type="checkbox"/> | Adulte (1 ^{ère} année) : | 32 € | (licence découverte) |
| <input type="checkbox"/> | Adulte demandeur d'emploi : | 29 € | |
| <input type="checkbox"/> | Jeunes < 25 ans : | 22 € | |
| <input type="checkbox"/> | Jeunes < 18 ans : | 17 € | |
| <input type="checkbox"/> | Licencié autre club participant
le mardi soir ou le vendredi après midi | 13 € | |
| <input type="checkbox"/> | Licencié autre club participant
le mardi soir et le vendredi après midi | 20 € | |

Après discussion, il est décidé de reconduire le même tarif pour l'année 2022-2023.

Compte-tenu de ces éléments, l'Assemblée générale propose les cotisations suivantes pour l'année 2022-2023.

- | | | | |
|--------------------------|--|------|----------------------|
| <input type="checkbox"/> | Adulte déjà affilié : | 42 € | |
| <input type="checkbox"/> | Adulte (1 ^{ère} année) : | 32 € | (licence découverte) |
| <input type="checkbox"/> | Adulte demandeur d'emploi : | 29 € | |
| <input type="checkbox"/> | Jeunes < 25 ans : | 22 € | |
| <input type="checkbox"/> | Jeunes < 18 ans : | 17 € | |
| <input type="checkbox"/> | Licencié autre club participant
le mardi soir ou le vendredi après midi | 13 € | |
| <input type="checkbox"/> | Licencié autre club participant
le mardi soir et le vendredi après midi | 20 € | |

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Handwritten initials and a small circle.

4. Aides accordées par le club

Phase 2 du Championnat de France :

Organisation du déplacement par co-voiturage pour les personnes sélectionnées et remboursement du conducteur sur la base de 0,20 € par km (sauf en cas de prise en charge par le Comité) ou de la personne transportée (si elle bénéficie d'un covoiturage organisé par un autre club).

Prise en charge du paiement de l'inscription pour les personnes sélectionnées par la Phase 1.

Phase 3 du Championnat de France : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés et organisation du déplacement par co-voiturage pour les personnes sélectionnées et remboursement du conducteur sur la base de 0,20 € par km (sauf en cas de prise en charge par le Comité) ou de la personne transportée (idem ci-dessus).

Finale du Championnat de France : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés pour jouer et d'un forfait de 0,10 € par km (aller) pour le déplacement.
(exemple : si le Championnat de France se situe dans une ville située à 430 km de Niort, le forfait déplacement sera de 43 € par joueur)

Championnat de France Promotion : prise en charge du paiement de l'inscription des joueurs qualifiés pour jouer et d'un forfait de 0,10 € par km (aller) pour le déplacement.

Qualifications Interclubs : Prise en charge de l'inscription des équipes et du co-voiturage.

Finale Interclubs : Prise en charge de la totalité des frais de transport de l'équipe.

Ces aides sont adoptées à l'unanimité.

Cotisation arbitre : Dans la mesure où une personne adhérente au club ne s'occupe que de l'arbitrage et ne joue pas, sa cotisation sera allégée de 40 €. A partir du moment où cette personne se mettrait à jouer, la cotisation habituelle lui serait demandée.

5. Calendrier prévisionnel des manifestations :

Pour poursuivre ce qui a été commencé depuis 8 ans, des parties originales seront proposées dans l'année en fonction des souhaits des joueurs.

Il sera également reconduit une partie en Semi-Rapides 2 fois dans l'année.

Comme Pierre est là pour l'arbitrage, il pourra se charger des Simultanés Fédéraux et Permanents. C'est lui qui ira télécharger les parties sur le site de la FFSc.

Les Simultanés programmés seront au nombre de 13 (contre 13 prévus l'année précédente).

Les dates proposées sont les suivantes :

Mardi 11 octobre 2022 :	1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 14 octobre 2022 :	1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 15 novembre 2022 :	1 partie à 20 h	(SF) 7 sur 8
Vendredi 18 novembre 2022 :	1 partie à 14 h	(SF)

Mardi 24 janvier 2023 :	1 partie à 20 h	(SF) 7 et 8
Vendredi 27 janvier 2023 :	1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 7 mars 2023 :	1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 10 mars 2023 :	1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 4 avril 2023 :	1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 7 avril 2023 :	1 partie à 14 h	(SF)
Mardi 6 juin 2023 :	1 partie à 20 h	(SF)
Vendredi 9 juin 2023 :	2 parties à 14 h et 16 h 30	(SF) 7 et 8

Il faudra vérifier auprès du CSC Souché s'il n'y a pas de problème avec les réunions programmées par la Mairie.

Le club se proposera pour organiser la Qualification Vermeils le **samedi 15 octobre 2022 avec un nombre limité de places (30)**. La Salle des Fêtes de St Liguairé a été réservée à cet effet. La confirmation interviendra après l'Assemblée Générale du Comité devant avoir lieu en septembre 2022.

Il sera également demandé de l'aide (1 personne) pour l'organisation du Blitz le **samedi 3 décembre 2022** et l'organisation de la phase 3 le **dimanche 11 décembre 2022**.

Le club organisera également en coopération avec le club de St Maixent un centre pour le Simultané Mondial du **14 janvier 2023** à St Maixent.

La Présidente demande à tous les adhérents de réserver sur leurs agendas les 2 dates très importantes pour le club, le **samedi 15 octobre 2022 et le 14 janvier 2023**, pour lesquelles l'aide de tous est demandée.

6. Remplacement des membres du bureau

Le bureau est actuellement composé comme suit :

Présidente :	madame Annie Berthoux
Vice-Président :	monsieur Pierre Bonnicel
Trésorière :	madame Catherine Gruget

Les pouvoirs des membres élus prendront fin le 15 septembre 2022.

En raison du déménagement de la Présidente, celle-ci ne peut pas poursuivre ses fonctions. Elle demande aux personnes présentes celles qui sont candidates aux postes de Président, Vice-Président, Trésorière et Secrétaire.

L'assemblée générale, **par un vote à l'unanimité**, désigne comme membres du bureau, à compter du **2 juillet 2022** :

Président :	monsieur Pierre Bonnicel
Vice – président :	monsieur Stéphane Augène
Trésorière :	madame Catherine Gruget
Webmestre :	madame Caroline De Bruin

Les 6 membres du Conseil d'Administration sont les suivants : Mmes Gruget, De Bruin, Mougou et Melin et Messieurs Augène et Bonnicel.

Le Conseil d'Administration se réunira avant chaque tournoi organisé par le club pour décider de la répartition des tâches.

Depuis l'adoption du nouveau règlement intérieur du Comité, il est nécessaire d'avoir 2 délégués au niveau du Comité. Les 2 volontaires sont Catherine Gruget et Stéphane Augène.

Les membres présents ou représentés ont **voté à l'unanimité** la constitution du Conseil d'Administration, du bureau et des délégués auprès du Comité Poitou-Charentes de Scrabble.

7. Fixation de la nouvelle adresse du siège social du club

En raison du changement de Président, la nouvelle adresse du siège social du club sera la sienne soit : 17 Bis rue Brun-Puyrajoux 79000 – NIORT, et le nouveau numéro de téléphone figurant sur les documents 05 49 28 38 95. Ce sera également l'adresse fournie à La Banque Postale pour l'envoi des relevés de compte.

8. Questions diverses

- Le RDV de la rentrée est fixé au mardi 6 septembre 2022 (sauf contre-ordre sanitaire). A partir du 6 juillet ainsi qu'au mois d'août 2022, il n'y aura aucune séance de scrabble.
- Le repas avec les conjoints sera reconduit à l'automne. Maryse et Brigitte prennent en charge l'organisation et détermineront le moment le plus approprié (vendredi soir ou dimanche midi) en fonction du nombre de participants potentiels.
- Le problème du renouvellement des adhérents se pose. Il faut essayer de faire connaître le club par tous les moyens, en particulier auprès de ses propres connaissances. Nous allons participer à Pic'Assos le 17 septembre. Pierre BONNICEL sera le contact. Il demande de l'aide pour 3 périodes dans la journée : de 9h30 à 10h, pendant le déjeuner et de 17h30 à 18h.
- Une formation à l'arbitrage sera demandée à Françoise Cools pour Maryse, Caroline et Maciré.
- L'horaire du mardi soir est changé et sera dorénavant à 20h15.

Il n'y a plus de question. La séance est déclarée close.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour faire tous dépôts et publication prescrits par la Loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Fait à Niort, le 2 juillet 2022

Le Vice-Président
Pierre BONNICEL



La Présidente
Annie BERTHOUX

